

ACCORD GPEC :

La CFDT prend ses responsabilités et signe !

cfdt.fr

Pendant 8 séances d'âpres négociations, la CFDT, consciente des forts enjeux de mutations de notre secteur, a fait de nombreuses propositions concrètes afin d'accompagner les salariés dans leur vie professionnelle.

Au termes des négociations nous avons notamment obtenu :

Le renforcement des prérogatives des instances de la branche en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Ce sont ces instances qui permettent d'avoir un contrôle sur ce qui se passe dans les entreprises et d'évaluer les conséquences des modifications réglementaires ou organisationnelles sur nos métiers ou nos emplois. **A l'heure des projets comme le transfert du recouvrement ou la nouvelle articulation front/back office, préserver des lieux où nous pouvons porter au plus niveau les réalités de notre travail et de nos métiers est essentiel pour la CFDT.**

Au-delà des seules instances de régulation, plusieurs éléments concrets ont été obtenus par la CFDT :

- La reprise complète de l'ancienneté pour les salariés en CDD qui ont travaillé dans un groupe de la branche,
- L'amélioration du système de mobilité inter GPS
- La mise en place et la reconnaissance du mentorat



Un regret cependant, nous n'avons que peu avancé sur la mise en place de systèmes de valorisation financière pour les salariés souhaitant passer d'un métier sensible à un métier stable.

Nous avons obtenu une incitation des entreprises à négocier des dispositifs de déroulement de carrière dans le cadre de leur GEPP en interne.

Au regard des chantiers à venir de ces trois prochaines années (transfert du recouvrement, digitalisation, concurrence accrue en santé prévoyance), cet accord signé par la CFDT est un socle de sécurisation important pour les salariés de la branche.

Vous avez des questions sur l'évolution de votre métier ? Vous souhaitez parler de votre parcours professionnel ? Vos élu.e.s CFDT sont là pour répondre à vos questions et vous accompagner sur ces sujets



Flashez moi
pour adhérer...

Cfdt:Retraites Complémentaires
Institutions de Prévoyance

Accord Agenda social :

La CFDT a signé l'accord

cfdt.fr

La feuille de route pour 2022 est établie !

- ❖ **Négociation** annuelle sur les salaires (fixation des minimas de branche)
- ❖ Poursuite et conclusion de la **négociation** relative à **l'égalité professionnelle** entre les **femmes** et les **hommes** ouverte fin 2021



- ❖ **Négociation sur la Qualité de Vie au Travail (QVT)** en incluant, sous cette thématique, les dispositions issues de l'accord du 2 mars 2017 relatif à la « *Promotion de la diversité et de l'égalité des chances* » : concernant d'une part le *télétravail* et d'autre part *l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle* ;

- ❖ Révision de **l'annexe IV de la CCN c'est-à-dire la classification des emplois de la branche**



Flashez moi
pour adhérer...

